

# les francas

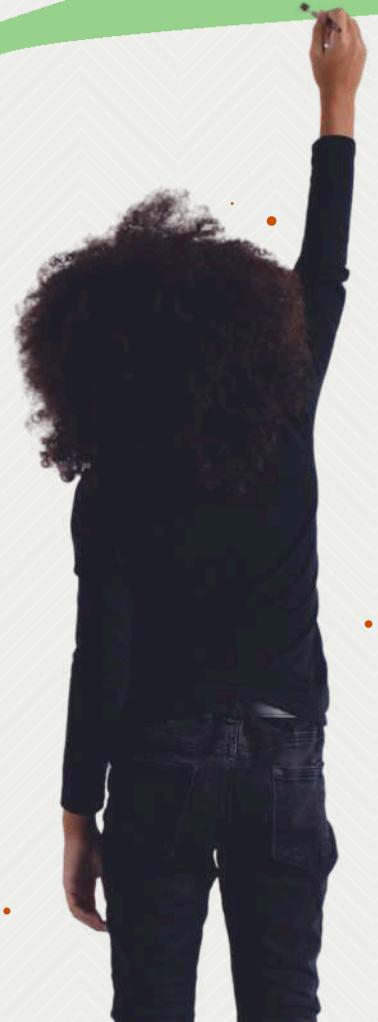
L'éducation en mouvement !

## ANNÉE 2023

Rapport financier

Les Francas de l'Aisne

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023  
AG DU 07 MAI 2024



03

RAPPORTS DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

---

09

RAPPORT DU TRÉSORIER

---

14

ANNEXE

---

les francas

L'éducation en mouvement !



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE**

Association loi 1901  
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens  
269 avenue de Reims  
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901  
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens  
269 avenue de Reims  
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Exercice clos le 31 décembre 2023

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des FRANCAS de l'Aisne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère



raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met



en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 24 avril 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE**

Association loi 1901  
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens  
269 avenue de Reims  
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE**

Association loi 1901  
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens  
269 avenue de Reims  
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 24 avril 2024

**audit france**

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 840 €	1 828 €
Prestations de service	1 188 307 €	1 250 470 €
Subventions d'exploitation	478 427 €	382 205 €
Contributions financières	30 204 €	25 032 €
Autres produits	188 €	11 €
Reprises sur dépréciations et provisions	11 639 €	
Utilisations des fonds dédiés	54 451 €	35 387 €
Quote-part subvention d'invest. virée au résultat	600 €	424 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 766 655 €</b>	<b>1 695 357 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	573 427 €	538 146 €
Aides financières	25 099 €	800 €
Salaires	750 022 €	714 210 €
Charges sociales	257 782 €	243 233 €
Autres charges	18 760 €	16 152 €
Dotations aux amortissements	5 587 €	7 741 €
Dotations aux dépréciations et provisions	24 736 €	19 530 €
Reports en fonds dédiés	73 412 €	54 451 €
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 728 825 €</b>	<b>1 594 263 €</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>37 831 €</b>	<b>101 094 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	3 163 €	1 200 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 163 €</b>	<b>1 200 €</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts		
Dotations sur dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>3 163 €</b>	<b>1 200 €</b>
<b>RÉSULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>40 994 €</b>	<b>102 294 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	22 616 €	77 700 €
Sur opération en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		2 879 €
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>22 616 €</b>	<b>80 580 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion	2 195 €	78 134 €
Sur opération en capital		494 €
Dotations sur dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 195 €</b>	<b>78 628 €</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>20 421 €</b>	<b>1 951 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>61 415 €</b>	<b>104 245 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	6 900 €	5 000 €
<b>CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	6 900 €	5 000 €

## COMPTE DE RÉSULTAT

En 2023, le compte de résultat affiche un résultat positif de 61 415 €, soit 3,43% des produits, pour un total de 1 792 434 € de produits et de 1 731 020 € de charges.

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 766 655 € en 2023, soit une augmentation de 4,2% par rapport à l'année 2022. Pendant ce temps, les charges d'exploitation ont progressé deux fois plus rapidement, augmentant de 8,4% pour atteindre 1 728 825 €.

Certains détails sur ces chiffres méritent d'être soulignés :

- Les prestations de service qui diminuent de plus de 60 000 €, soit une baisse de 5% entre 2022 et 2023 : La volonté par le Comité Directeur de ne pas renouveler les conventions périscolaire et centres de loisirs dans la commune Bucy-Le-Long à la fin de l'année scolaire 2022/2023.
- La volonté par le Comité Directeur de ne plus organiser de centres de loisirs à Oulchy-le-Château mais de favoriser la mise en place de stages thématiques pour certaines périodes.

Les subventions d'exploitation en augmentation de 25% (+96 222 €) :

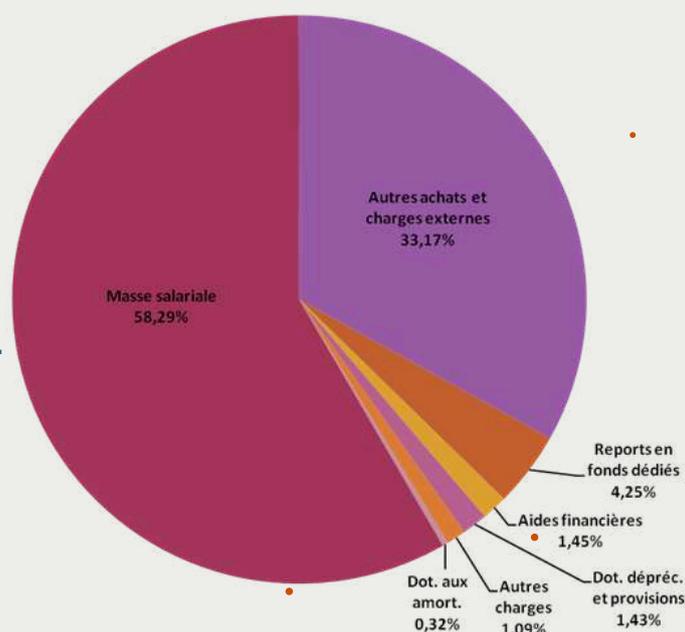
- Depuis 2023, l'ensemble de nos collectivités partenaires sont signataires d'une convention territoriale globale avec la Caf de l'Aisne, alors qu'en 2022, seulement deux d'entre elles l'étaient.
- En lien aux projets développés ces dernières années par l'association départementale, nous avons répondu en 2023 à de nombreux appels à projet lancés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Préfecture de l'Aisne.

Du côté des charges d'exploitation, deux postes représentent plus de 90% des dépenses.

Les autres achats et charges externes progressent de plus de 6,5% principalement en raison d'une augmentation de 100% des frais d'électricité, de 100% pour les fournitures administratives et d'une augmentation de 21% du coût de l'achat des repas commandés lors de nos ACM.

La masse salariale représente plus de 58% des charges d'exploitation.

Nous avons enregistré une hausse de 5,2 points de la masse salariale, correspondant à l'augmentation de la valeur du point de notre convention collective et donc à la hausse de la rémunération de nos salariés.



## RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est multiplié par 2,5 par rapport à l'année précédente, en lien direct avec la hausse du taux d'intérêt du Livret A.

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels sont difficilement comparables avec l'année 2022. En effet, comme leur nom l'indique, ils sont exceptionnels et donc ne se reproduisent pas d'une année sur l'autre. Pour cette année 2023, les produits exceptionnels sont principalement liés aux versements de subventions non-prévues des exercices antérieurs. Les charges exceptionnelles sont uniquement liées à des charges de 2022 non anticipées.

## BILAN

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022		PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	1 955 €	1 955 €	- €	- €	- €	Fonds propres (avant affectation)	535 486 €	431 251 €
Terrains						Résultat de l'exercice	61 415 €	104 245 €
Constructions						Subventions d'investissement	757 €	1 357 €
Matériels d'activités	29 794 €	29 794 €	- €	- €	- €	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>597 668 €</b>	<b>536 854 €</b>
Autres immobilisations corporelles	30 474 €	27 620 €	2 854 €	8 440 €	8 440 €	<b>FONDS DÉDIÉS &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours						Fonds dédiés	73 412 €	54 451 €
Autres prêts et titres immobilisés						Provisions pour risques	37 555 €	37 555 €
Dépôts et cautionnement	650 €		650 €	650 €	650 €	Provisions pour charges	168 198 €	155 101 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>62 872 €</b>	<b>59 369 €</b>	<b>3 504 €</b>	<b>9 690 €</b>	<b>9 690 €</b>	<b>TOTAL FONDS DÉDIÉS &amp; PROVISIONS</b>	<b>279 164 €</b>	<b>247 107 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						<b>DETTES</b>		
Stocks						Emprunts et dettes assimilés		
Usagers - clients	52 037 €		52 037 €	146 960 €	146 960 €	Fournisseurs	99 093 €	105 034 €
Comptes courants Francas	15 109 €		15 109 €	2 817 €	2 817 €	Dettes fiscales et sociales	118 657 €	103 276 €
Autres créances	170 711 €		170 711 €	163 581 €	163 581 €	Comptes courants Francas	- €	1 587 €
Trésorerie	850 355 €		850 355 €	673 418 €	673 418 €	Autres dettes	352 €	3 815 €
Charges constatées d'avance	3 220 €		3 220 €	3 019 €	3 019 €	Produits constatés d'avance	- €	1 812 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 091 431 €</b>		<b>1 091 431 €</b>	<b>989 794 €</b>	<b>989 794 €</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>218 103 €</b>	<b>215 524 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 154 304 €</b>	<b>59 369 €</b>	<b>1 094 935 €</b>	<b>999 484 €</b>	<b>999 484 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 094 935 €</b>	<b>999 484 €</b>

# BILAN

Rappelons avant toute chose, que le bilan résume la situation financière de l'association au 31 décembre 2023.

## Le passif

Les fonds propres s'élèveront, si l'assemblée générale approuve les comptes et l'affectation du résultat, à 597 668 € (affectation du résultat de 61 415 €).

Les fonds dédiés augmentent d'environ 20 000 € et les provisions pour charges se renforcent de 13 087 € correspondant à la provision pour indemnité retraite.

Les dettes demeurent stables entre les deux années. Elles correspondent principalement aux factures fournisseurs non réglées au 31 décembre 2023 ainsi qu'aux dettes fiscales et sociales du quatrième trimestre de l'année 2023 qui sont payées au début de l'année suivante.

## L'actif

L'actif immobilisé diminue de 6 186 €. Cette baisse s'explique par l'amortissement des autres immobilisations corporelles (matériel de bureau et informatique)

L'actif circulant est en hausse de 101 637 €. Plusieurs facteurs justifient cette augmentation :

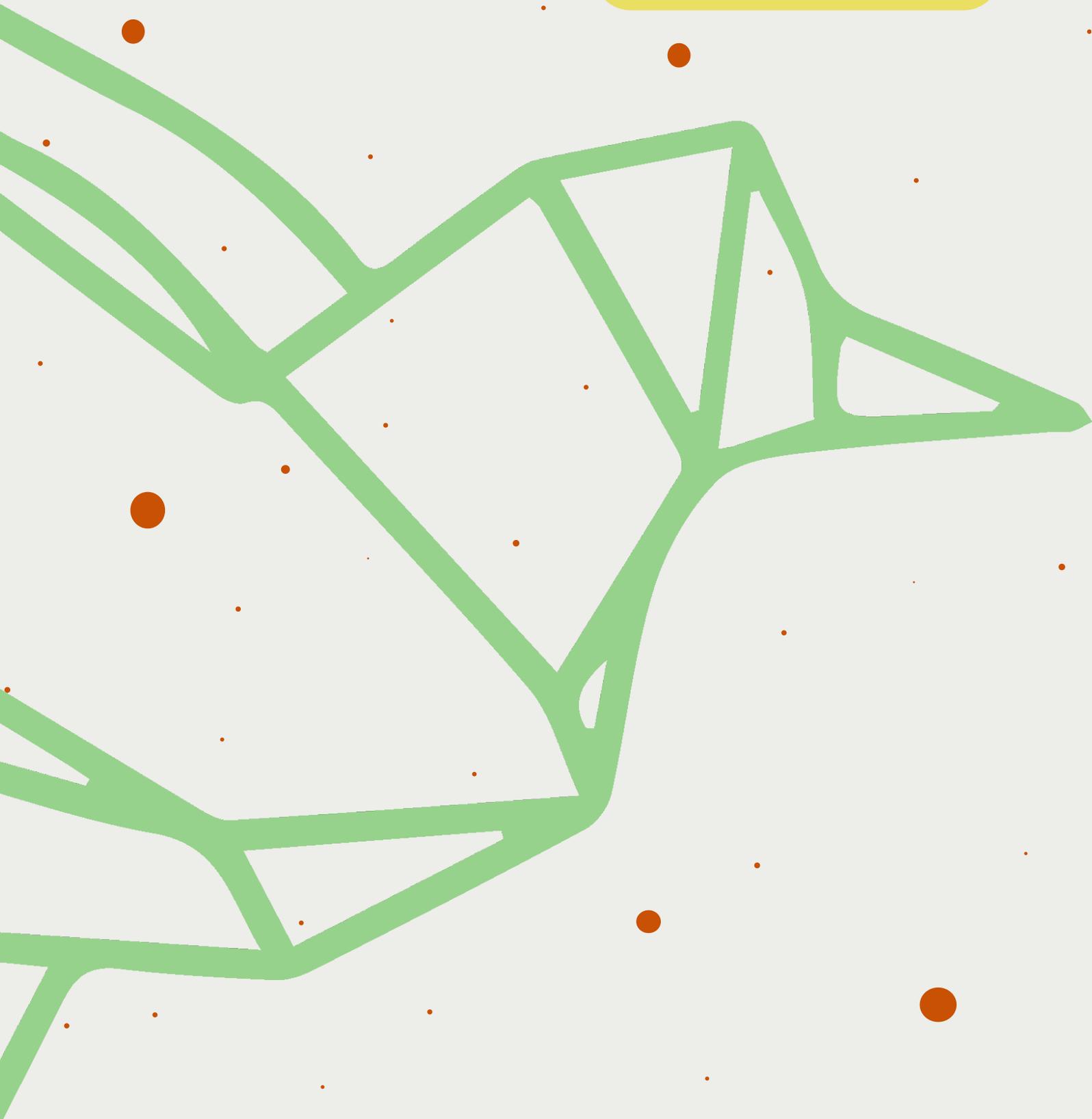
- La baisse du volume des actifs « usagers – clients » de 94 923 € suite à la mise en place d'un suivi mensuel de l'encaissement des participations familles et des paiements des factures réalisées dans le cadre de nos conventions.
- L'augmentation de 12 292 € des comptes courants Francas (contributions internes au réseau)
- La trésorerie qui représente l'ensemble des fonds disponibles en banque sur nos comptes a progressé de +176 937 €. Cette augmentation montre une gestion financière efficace.

## Quelques perspectives pour les années à venir :

Ces dernières années l'association départementale a réussi à maintenir une bonne gestion financière tout en développant de nombreux projets en lien avec la stratégie départementale.

La poursuite du développement inscrit dans la stratégie passera nécessairement par l'acquisition de nouveaux locaux. Pour cela, l'association est activement à la recherche d'un bien immobilier qui permettra d'une part de développer de nouveaux projets (séjours de vacances, stages en internat, développement de la formation ...) et d'autre part d'implanter à cet endroit son siège social, améliorant significativement les conditions de travail fournies aux salariés.

# ANNEXE



Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un excédent de 61 415 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

L'association départementale des Francas de l'Aisne a pour objet, dans le cadre de la Fédération nationale des Francas :

- de promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- de promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au Mouvement des Francas,
- de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants et des adolescent(e)s,
- de susciter et regrouper toute forme d'activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs -notamment les centres de loisirs- répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

## I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

## II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 954,56 €			1 954,56 €
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	29 793,80 €			29 793,80 €
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	30 473,94 €			30 473,94 €
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>62 222,30 €</b>			<b>62 222,30 €</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Néant

### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 954,56 €			1 954,56 €
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	29 793,80 €			29 793,80 €
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	22 033,51 €	5 586,67 €		27 620,18 €
Mobilier de bureau	20%				
	<b>Total</b>	<b>53 781,87 €</b>	<b>5 586,67 €</b>		<b>59 368,54 €</b>

### 2. Immobilisations financières

	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnement	650,00 €		650,00 €

### 3. Stocks

L'association départementale des Francas de l'Aisne ne présente pas de stock.

### 4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	49 006,16 €		49 006,16 €
Usagers douteux			
Usagers non facturés	3 030,50 €		3 030,50 €
<b>Total</b>	<b>52 036,66 €</b>		<b>52 036,66 €</b>

Le montant des usagers correspond à la participation des collectivités concernant les actions conventionnées, qui est facturé courant du mois de décembre et réglé sur l'année suivante. Les usagers non facturés correspondent à la participation de partenaires qui n'ont pas pu faire l'objet de facturation en raison de l'absence de documents permettant de la valider.

## 5. Comptes courants Francas

Numéro Structure	Nom	Montant
4500000	Fédération Nationale des Francas	3 973,50 €
4501800	Union Régionale des Francas Hauts de France	10 290,00 €
4501802	Association Départementale du Pas de Calais	845,00 €
<b>Total</b>		<b>15 108,50 €</b>

## 6. Autres créances

Acomptes sur commande	7 119,75 €
CAF de l'Aisne : Prestations de Service des ACM	26 781,53 €
CAF de l'Aisne : Prestations de Service CTG	19 361,90 €
CAF de l'Aisne : Autres aides financières	90 988,91 €
Conseil Départemental de l'Aisne	2 075,00 €
État : ASP	2 500,00 €
Conseil Régional des Hauts de France	9 000,00 €
MSA	8 400,00 €
Régies d'avance	4 232,75 €
Autres produits à recevoir	251,51 €
	<hr style="width: 100%; border: 1px solid black;"/>
	170 711,35 €

## 7. Trésorerie

Compte Crédit Agricole avec les livrets	850 354,61€
---	-------------

## 8. Charges constatées d'avance

Divers fournisseurs	3 220,36 €
---------------------	------------

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Le fond associatif (ou fonds propres) est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

## 2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF Ordinateurs	395,20 €	33,33%	376,90 €	131,72 €	245,18 €
CAF 4 Ordinateurs portables	1 404,80 €	33,33%	980,41 €	468,27 €	512,14 €
<b>Total</b>	<b>1 800,00 €</b>		<b>1 357,31 €</b>	<b>599,99 €</b>	<b>757,32 €</b>

## 3. Fonds dédiés

Désignation	Début	Reports	Utilisations	Fin
DRAJES - Plan Mercredis 2023	49 565,00 €		49 565,00 €	
DRAC - Plan ÉMI 2023	4 886,00 €		4 886,00 €	
DRAJES - Plan Mercredis 2024		26 500,00 €		26 500,00 €
CCTSO - EVS		17 400,00 €		17 400,00 €
CAF de l'Aisne - Bonus Territoire CTG		14 511,76 €		14 511,76 €
Préfecture - Forum Santé Jeune		4 500,00 €		4 500,00 €
Préfecture - Capsules Vidéo		4 000,00 €		4 000,00 €
DRAC - Arts et Littérature		3 000,00 €		3 000,00 €
DRAC - Plan ÉMI 2024		3 500,00 €		3 500,00 €
<b>Total</b>	<b>54 451,00 €</b>	<b>73 411,76 €</b>	<b>54 451,00 €</b>	<b>73 411,76 €</b>

## 4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Risques sociaux	37 555,00 €			37 555,00 €
<b>Provisions pour risques</b>	<b>37 555,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 555,00 €</b>
Engagement de retraite du personnel <sup>(1)</sup>	155 100,87 €	13 096,75 €		168 197,62 €
Licenciement économique				0,00 €
<b>Provisions pour charges</b>	<b>155 100,87 €</b>	<b>13 096,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 197,62 €</b>
Stocks				0,00 €
Comptes courants Francas				0,00 €
Dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>192 655,87 €</b>	<b>13 096,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>205 752,62 €</b>

Dotations / reprises d'exploitation 13 096,75 € 0,00 €

Dotations / reprises financières 0,00 € 0,00 €

Dotations / reprises exceptionnelles 0,00 € 0,00 €

**Total 13 096,75 € 0,00 €**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 0,00 €

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 0,00 €

**Total 0,00 €**

## 5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

## 6. Fournisseurs

Fournisseurs

17 286,39 €

Fournisseurs, factures non parvenues

81 806,66 €



99 093,05 €

## 7. Dettes fiscales et sociales

Provisions Congés Payés

47 277,82 €

Taxe sur les salaires

30 338,00 €

URSSAF

23455,00 €

Uniformation

5 865,00 €

Caisse de retraite

5 278,97 €

CHORUM et AESIO Mutuelle

5 987,32 €

DGFIP

455,00 €



118 657,11 €

## 8. Comptes courants Francas

Néant

## 9. Autres dettes

Frais de Personnel

131,39 €

Régies d'avance

221,03 €



352,42 €

## 10. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Prestations de service

Nombre de Journées / Enfants	Exercice clos	Exercice précédent
ALSH gérés par l'AD	12 585	14 356
Périscolaire/Mercredis gérés par l'AD	4 979	5 380
Activités Adolescents gérées par l'AD	299	190
Séjours de vacances gérés par l'AD	519	379
Autres activités gérées par l'AD	301	279
<b>Sous Total (ACM gérés par l'AD)</b>	<b>18 683</b>	<b>20 584</b>
ACM gérés par les organisations affiliées		575
<b>Total (AD + Organisations affiliées)</b>	<b>18 683</b>	<b>21 159</b>

Type de prestation de service	Exercice clos	Exercice précédent
Participations Familles ACM	189 212,10 €	189 060,32 €
Prestations de service CAF - MSA	134 675,80 €	127 606,33 €
Participations Collectivités	689 050,85 €	762 264,75 €
Aides au fonctionnement CAF	17 046,45 €	30 662,60 €
Autres Prestations de service	94 690,52 €	81 467,42 €
<b>Total Prestations de service</b>	<b>1 124 675,72 €</b>	<b>1 191 061,42 €</b>

### 2. Subventions d'exploitation

Partenaires Financiers	Exercice clos	Exercice précédent
CAF de l'Aisne	198 300,17 €	133 991,80 €
Conseil Départemental de l'Aisne	51 240,00 €	42 970,00 €
Conseil Régional Hauts de France	18 000,00 €	20 341,00 €
État - FONJEP	39 060,00 €	28 428,00 €
Préfecture de l'Aisne	29 300,00 €	9 000,00 €
MSA	28 000,00 €	9 550,00 €
DRAC	18 400,00 €	19 650,00 €
CCVA	6 500,00 €	7 600,00 €
Rectorat d'Amiens	20 000,00 €	20 000,00 €
SDJES	10 000,00 €	8 000,00 €
DRAJES	44 460,00 €	66 565,00 €
Fondation de France		3 500,00 €
Autres subventions	15 166,68 €	12 608,77 €
<b>Total Subventions</b>	<b>478 426,85 €</b>	<b>382 204,57 €</b>

### 3. Contributions financières

Partenaires Financiers	Exercice clos	Exercice précédent
CPO Régionale	1 720,00 €	1 720,00 €
Fédération Nationale des Francas - Part Variable	5 005,60 €	4 311,90 €
Fédération Nationale des Francas - Dotation	19 000,00 €	19 000,00 €
Autres	4 478,50 €	
<b>Total Subventions</b>	<b>30 204,10 €</b>	<b>25 031,90 €</b>

### 4. Aides financières

Reversement CTG

24 299,13 €

Produits exceptionnels sur exercice

800,00 €



25 099,13 €

### 5. Produits exceptionnels

Produits sur exercice antérieur

21 681,75 €

Produits exceptionnels sur exercice

933,79 €



22 615,54 €

### 6. Charges exceptionnelles

Charges sur exercice antérieur

2 159,77 €

Autres charges exceptionnelles

35,00 €



2 194,77 €

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salariés (hors Contrats d'Engagement Éducatif - CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif <sup>(1)</sup>	E.T.P. <sup>(2)</sup>	Effectif <sup>(1)</sup>	E.T.P. <sup>(2)</sup>
Cadres	5	5	5	5
Employés	18	15	18	15
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>20</b>

(1) Effectif à la clôture (2) Équivalent Temps Plein

Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	108	2 193	116	2 405

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

### 4. Contributions volontaires

#### a) Bénévolat et mise à disposition de personnels

La participation des bénévoles aux différentes manifestations et réunions de travail a été valorisée à hauteur de 69 jours, 100 € par jour, soit un total de 6 900 €.

#### b) Mise à disposition de locaux et autres services

Néant

### 5. Engagements hors bilan

Néant



*Nous prenons leurs rêves  
pour des réalités*



©Francasdel'Aisne

**Association Départementale des Francas de l'Aisne**

**FSC Georges Brassens  
269 avenue de Reims  
02200 Villeneuve-Saint-Germain  
03.23.76.28.46  
[francas.aisne@wanadoo.fr](mailto:francas.aisne@wanadoo.fr)**